

UNICEF en action pour l'avancement de la condition de la fille et de la femme

L'UNICEF en tant qu'organisme de défense des droits de l'enfant joue un rôle très important dans la promotion et le développement d'un environnement protecteur des droits de la fille et de la femme.

L'UNICEF œuvre notamment pour :

➤ Promouvoir l'application des Conventions sur les droits des femmes et des enfants

- Plaidoyer pour l'adoption des conventions internationales dont celle relative aux droits de l'enfant (CDE), celle relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif au droits de la femme en Afrique;
- Plaidoyer pour l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la CDE et de la CEDEF et pour la levée des réserves émises à la CEDEF ;
- Appui à la traduction de la CDE et de la CEDEF en langues locales pour les rendre accessibles à toutes les couches sociales ;
- Vulgarisation du contenu de ces conventions à travers un appui aux organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
- Appui à la formation et sensibilisation des communautés, des leaders d'opinion, politique religieux et des professionnels sur le contenu de ces conventions ;

➤ Etablir des partenariats pour l'avancement des droits de l'enfant et des femmes

- Collaboration et alliances avec des partenaires pouvant jouer un rôle important dans le changement de comportement des populations, notamment : l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN) sur des sujets tabous comme la question de mariage précoce et forcé, les mutilations génitales féminines ; l'Association des Femmes Juristes du Niger (AFJN) qui utilise son vaste réseau de relais communautaires pour sensibiliser, informer et assister les femmes victimes de violence ; le Syndicat des Magistrat du Niger, qui joue un rôle dans l'identification des difficultés qui entravent l'application de la loi protégeant les femmes et les enfants ; les médias pour véhiculer et diffuser des messages mais aussi attirer l'attention sur les abus et autres fléaux ;
- Appui à la création d'un réseau nigérien pour l'enfance composé de plus de 40 ONG et Associations en faveur des droits de l'enfant ; Ces ONG et Associations mènent des actions sur le terrain pour assister les femmes et les enfants nécessitant une protection spéciale;

➤ Promouvoir un environnement protecteur des droits de l'enfant et des femmes

- Appui à la promotion d'une justice juvénile conforme aux objectifs de la CDE pour apporter des réponses appropriées aux problèmes de l'enfance en danger.
- Appui aux activités d'études et enquêtes pour recueillir les données devant permettre de mesurer l'atteinte des objectifs en faveur des femmes et des enfants ;
- Appui aux réformes judiciaires en cours à travers le PARJ en vue de rapprocher la justice des justiciables et contribuer ainsi à réduire l'impunité des violences que subissent les femmes et les enfants.
- Appui à des programmes communautaires permettant d'alléger les tâches des femmes à travers la construction des points d'eau, l'implantation des moulins à grains et des facilités pour faire des Activités Génératrices de Revenus.

Des progrès appréciables ont été accomplis:

➤ Sur le plan législatif et institutionnel

- L'adoption de lois interdisant certaines pratiques qui nuisent à la santé et au bien-être des enfants, concernant notamment le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines (MGF), l'esclavage et la redéfinition du viol;
- l'élaboration d'un recueil des textes sur les droits de l'enfant permettant d'identifier les textes nationaux qui ne sont pas en conformité avec les dispositions de la CDE et la CEDEF ;
- La formation des plusieurs magistrats, Officiers de Police Judiciaire (OPJ), policiers, élus locaux, enseignants sur la CDE, la CEDEF et les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- La formation de plus de 3000 militaires et 500 agents des forces de sécurité sur la protection des droits de la femme et de l'enfant avant, pendant et après les conflits armés. Ces derniers jouent un rôle très important dans le cadre du maintien de la paix dans la sous région, et c'est en cela que la connaissance des droits des enfants et des traités internationaux sur les femmes et les enfants leur est indispensable pour bien honorer leur mandat ;
- La création d'un service central chargé des questions de mineurs auprès de la Direction de la Sécurité Publique ainsi que les brigades des mineurs dans tous les commissariats de police. Cela permettra d'assurer une meilleure prise en charge des dossiers des mineurs en danger et une écoute plus attentive aux plaintes et signalements concernant les femmes et les enfants en danger ;
- La création progressive de quartiers pour mineurs dans les prisons pour éviter leur incarcération avec les adultes ;
- La création de 8 services (SEJUP) auprès des Directions Régionales de la Protection de l'enfant chargés du suivi éducatif préventif et judiciaire des enfants en danger depuis fin 2005, et animés par des travailleurs sociaux formés pour apporter le soutien psychosocial aux enfants victimes de violences et autres sévices ;

➤ Sur le plan social

- Des avancées significatives sont à noter dans le cadre de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines où les actions appuyées par l'UNICEF depuis 1992 ont permis de baisser la prévalence nationale de moitié entre 1998 et 2006 (5,2% EDSN 98 et 2,2% EDSN/MICS3 2006).
- L'engagement des chefs traditionnels du Niger à mener des campagnes de sensibilisation contre le mariage précoce et forcé ; Certains chefs ont mis en place des brigades communautaires de bonne conduite dans les villages pour sensibiliser et lutter contre le mariage précoce.
- La création au niveau du Ministère de la Justice d'un comité interministériel chargé des questions du mariage précoce.
- L'initiative d'un projet « école amie des enfants, amie des filles », en vue de promouvoir la scolarisation des filles ;
- Des services gratuits d'accompagnement et soutien aux femmes en détresse sont offerts par l'AFJN et ses relais dans plusieurs localités, notamment la région de Dosso.
- Grâce à des programmes de formation et de réinsertion, des dizaines de femmes victimes d'exploitation voient leur horizon s'étendre vers une vie meilleure.